EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 décembre 2007

MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire : M. PERRON Membres présents

: M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT -Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - MIle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) -M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme

VANDRIESSE

Membres absents : M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Association Musique Danse Bourgogne - Adhésion de la Ville

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose:

Mesdames, Messieurs,

La Ville est amenée à adhérer, pour ses établissements culturels, à divers organismes professionnels ou associations.

Ces établissements peuvent ainsi avoir accès à des informations relevant de leur domaine d'activité, recueillir de la documentation mais également participer à des rencontres sur le plan national et international.

Il apparaît souhaitable que la Ville puisse adhérer à l'association Musique Danse Bourgogne, qui présenterait un réel intérêt pour le Conservatoire à rayonnement régional de Dijon, en permettant à ses élèves de pouvoir s'inscrire aux activités qu'elle organise. Le montant actuel de la cotisation s'élève à 11,50 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2008 et les années suivantes, à l'association Musique Danse Bourgogne:

- 2. dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;
- 3. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Deposé le :

2 6 DEC. 2007

